

APAVE IC GRAND LYON EST  
5 Rue Alice Guy Blaché  
69800 ST PRIEST  
batiment.grandlyon@apave.com

**MAIRIE DE CORBAS HOTEL DE  
VILLE  
PLACE CHARLES JOCTEUR  
69960 CORBAS**

**A l'attention de Monsieur Remy LACHISE**

Affaire suivie par David CHACORNAC, Chef d'Agence  
Tél. : 0609964306  
Référence : 2513395.1  
Numéro client : A519401892

Le 08/10/2024

Objet : Coordination Sécurité Protection Santé - RENOVATION DU CENTRE CULTUREL  
POLARIS

Monsieur,

En réponse à votre demande du 08/10/2024, nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint notre proposition pour la prestation en objet.

En cas d'accord, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le présent document et ses annexes, dûment revêtus de vos cachet et signature, à l'adresse suivante :

**APAVE IC GRAND LYON EST  
5 Rue Alice Guy Blaché  
69800 ST PRIEST  
batiment.grandlyon@apave.com**

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David CHACORNAC

P.J. : Proposition de prestation



## CONTRAT DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE (SPS)

Référence : 2513395.1

Opération concernée:

RENOVATION DU CENTRE CULTUREL POLARIS

**Monsieur Remy LACHISE**

Tél. : 0472900300

Fax : 0472503604

Mail : r.lachise@ville-corbas.fr

**David CHACORNAC**

Tél. : 0609964306

Fax : 0437640800

Mail : batiment.grandlyon@apave.com

APAVE IC GRAND LYON EST

5 Rue Alice Guy Blaché

69800 ST PRIEST

**Entre les soussignés :****MAIRIE DE CORBAS HOTEL DE VILLE**

ci-après désigné le « Maître de l'Ouvrage », situé :

PLACE CHARLES JOCTEUR

69960 CORBAS

représenté par

Monsieur Remy LACHISE

Nota : le maître d'ouvrage délégué déclare que la délégation du maître d'ouvrage porte aussi sur le contrat de coordination SPS

SIREN : 216902734

**d'une part,****Et :****APAVE INFRASTRUCTURES ET  
CONSTRUCTION FRANCE**

ci-après désigné « Apave » dont le siège est situé :

6 rue du Général Audran

92412 COURBEVOIE CEDEX

représenté par :

DAVID CHACORNAC

APAVE IC GRAND LYON

385 ALLEE DES FRENES

69760 LIMONEST

**d'autre part,**

Apave coordonnateur SPS, en qualité de personne morale, désigne au sein de son personnel une ou des personnes physiques qualifiées pour conduire la prestation.

**1. OBJET DE L'OFFRE :**

1. La présente offre s'applique à l'opération désignée ci-après :

RENOVATION DU CENTRE CULTUREL POLARIS

2. Portée de la prestation :

- Concernant cette opération, la prestation porte sur la (les) phase(s) Conception-Réalisation.

3. Cette offre prend en compte les éléments suivants :

Le projet concerne la rénovation du Centre Culturel le POLARIS :

- La rénovation des toitures terrasses et des verrières
- La rénovation intérieure de la médiathèque : sols, plafond, éclairage, peinture
- La rénovation des fenêtres sur l'ensemble du bâtiment
- La rénovation des éclairages sur l'ensemble du bâtiment
- L'installation d'une pompe à chaleur
- Le remplacement du système de ventilation

**NOTRE OFFRE EST BASEE SUR UNE FREQUENCE DE 3 PASSAGES / MOIS SUR SITE (VISITE OU REUNION DE CHANTIER)**

**2. PIECES CONTRACTUELLES:**

La présente offre est constituée d'une proposition de contrat à laquelle s'ajoutent :

- 1 fiche(s) descriptive(s) de prestation
- Les Conditions Générales de Vente et d'Intervention
- 1 document(s) divers annexé(s)

En cas de contradiction, les conditions particulières du présent contrat priment sur tout autre document.

**3. CONDITIONS D'INTERVENTION :**

#### 4. MOYENS PROPOSES RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE POUR LE DEROULEMENT DE LA PRESTATION :

##### 1. OPÉRATION :

###### Intitulé de l'opération :

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE CORBAS HOTEL DE VILLE

Opération concernée : RENOVATION DU CENTRE CULTUREL POLARIS

###### Le maître d'ouvrage déclare :

L'opération est de catégorie :  1  2  3

L'opération fera l'objet de constitution d'un CISSCT :  OUI  NON

Le montant prévisionnel des travaux TCE est de : 1 700 000,00 €  H.T  TTC

Le nombre de lots prévisible est de 12.

Le nombre d'entreprises prévisible, y compris sous-traitantes est de 18.

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/06/2025

Durée prévue pour la phase conception : 6 mois.

Durée prévue pour la phase réalisation : 8 mois.

##### 2. MOYENS EN PERSONNEL :

Apave coordonnateur SPS désigne, pour assurer la prestation objet du présent devis, les personnes physiques suivantes :

|                         | TITULAIRE /SUPPLEANT                  | AGENT                        |
|-------------------------|---------------------------------------|------------------------------|
| PHASE Conception seule  | Coordonnateur Principal Conception    | M AUDRY PAULIN<br>NKURUNZIZA |
| PHASE Conception seule  | Coordonnateur Suppléant<br>Conception | M OIHID DIFLI                |
| PHASE Réalisation seule | Coordonnateur Principal Réalisation   | M AUDRY PAULIN<br>NKURUNZIZA |
| PHASE Réalisation seule | Coordonnateur Suppléant Réalisation   | M OIHID DIFLI                |

Apave coordonnateur SPS s'engage à informer dans les plus brefs délais le maître d'ouvrage de toute situation l'obligeant à faire remplacer la ou l'une des personnes physiques désignées pour conduire la prestation. Il transmet alors au maître d'ouvrage les éléments relatifs à ses compétences.

### 3. DÉROULEMENT :

Compte tenu du déroulement prévisible des travaux, l'exécution de la prestation proposée est conduite de la façon suivante, sur la base de la déclaration du maître d'ouvrage (voir paragraphe 4.1) :

|                            | PRIX VACATION<br>CONCEPTION* : 340 €.H.T                 |        | PRIX VACATION<br>REALISATION* : 340 €.H.T |            |
|----------------------------|--|--------|---|------------|
| Référence réglementaire    | 1-PHASE CONCEPTION / PREPARATION                         |        | Nb Vacances                               | Montant HT |
|                            | Prestation   | Nombre |   |            |
| L 4531,1                   | Prise en compte du projet : plans, documents,planning    |        | 0.50                                      | 170.00     |
| R.4532-12                  | Déclaration préalable (aide à la rédaction )             |        | 0.15                                      | 51.00      |
| R.4532-8 R.<br>4532-22     | Participation à réunions de préparation                  |        | 0.25                                      | 85.00      |
| R.4532-12 1°               | Elaboration du PGC (plan général de coordination)        |        | 0.75                                      | 255.00     |
| R.4532-12 2°               | Constitution du DIUO (dossier d'intervention ultérieure) |        | 0.25                                      | 85.00      |
| R.4532-12 3°               | Constitution du RJC (registre journal de coordination)   |        | 0.10                                      | 34.00      |
|                            | <b>TOTAL PHASE DE CONCEPTION</b>                         |        | 2.00                                      | 680.00     |
| Référence réglementaire    | 2-PHASE REALISATION                                      |        | Nb Vacances                               | Montant HT |
|                            | Prestation   | Nombre |   |            |
| R.4532-13 1°               | Organisation des inspections communes des entreprises    | 18 IC  | 1.25                                      | 425.00     |
| R.4532-48 R.<br>4532-13 3° | Examen et harmonisation des PPS- Mise à jour du PGC      |        | 0.50                                      | 170.00     |
| R.4532-13 1°               | Participation à réunion technique de coordination        |        |   |            |
| R.4532-13 2°               | Participation à réunions de chantier                     |        | 3.00                                      | 1020.00    |
| R.4532-13 2°               | Visite de chantier                                       |        | 3.50                                      | 1190.00    |
| R.4532-13 4°               | Mise à jour documents                                    |        | 0.50                                      | 170.00     |
| R.4532-13 4°               | Mise en forme du DIUO                                    |        | 0.75                                      | 255.00     |
|                            | <b>TOTAL PHASE DE REALISATION</b>                        |        | 9.50                                      | 3230.00    |
|                            | <b>SOIT AU TOTAL</b>                                     |        | 11.50                                     | 3910.00    |

\* Vacation : on entend par vacation une journée de travail de coordonnateur, temps et frais de déplacement et de secrétariat inclus.

## 5. CONDITIONS COMMERCIALES :

1. Les montants ci-après sont établis aux conditions économiques du 08/10/2024 et comprennent la prestation sur site, les déplacements, les frais de secrétariat correspondants. Ils excluent toute intervention de nuit ou en dehors des jours ouvrables.

APAVE coordonnateur SPS s'engage à effectuer l'ensemble de la prestation telle que définie au présent contrat pour une rémunération de :

**Montant des honoraires HT : 3 910,00 €** , soit 0,23 % du montant des travaux estimé à 1 700 000,00 € HT  
Montant des honoraires TTC : 4 692,00 €

2. Notre offre est valable jusqu'au 08/01/2025.
3. La durée de notre mission a été évaluée sur la base d'une durée des travaux de 8 mois et pour une date de début des travaux prévue le 01/06/2025.
4. Le montant des honoraires évoluera dans les conditions suivantes :
  - Si le montant réel des travaux dépasse le montant prévisionnel annoncé ci-dessus, un complément d'honoraires sera calculé proportionnellement à l'augmentation du montant des travaux.
  - Si la durée réelle des travaux est supérieure à la durée prévisionnelle annoncée ci-dessus, un complément d'honoraires de 450 € HT sera à prévoir pour chaque mois d'intervention supplémentaire.
  - De même, tout changement ou modification significatif apporté au programme initial défini dans notre offre, entraînera une majoration de nos honoraires. Celle-ci, en fonction de l'importance du changement, sera proposée au Maître d'Ouvrage pour accord et validée par la signature d'un avenant.

5. Révisions de prix :

Les montants de la présente offre évolueront selon la formule de révision de prix suivante :

Formule :  $0.15 + (0.85 * I1N/I10)$

I10= INDICE INGENIERIE

I1N= INDICE INGENIERIE

## 6. CONDITIONS DE FACTURATION :

Facturation selon échéancier suivant :

|                            |         |             |
|----------------------------|---------|-------------|
| REMISE DU PGC              | 20 %    | 782,00 € HT |
| DEMARRAGE DES TRAVAUX : M0 | 18,75 % | 733,13 € HT |
| PHASE TRAVAUX : M0+2       | 18,75 % | 733,13 € HT |
| PHASE TRAVAUX : M0+4       | 18,75 % | 733,13 € HT |
| PHASE TRAVAUX : M0+6       | 18,75 % | 733,13 € HT |
| REMISE DIUO                | 5 %     | 195,48 € HT |

## 7. CONDITIONS DE PAIEMENT :

MENTIONS OBLIGATOIRES SUR FACTURE (Ordonnance n°2019-359 du 24 avril 2019)

Si le Client souhaite que la facturation émise par APAVE comporte un numéro de bon de commande en référence à la présente offre et/ou une adresse d'expédition postale différente de celle présentement indiquée, il s'engage à adresser, à l'émetteur de l'offre, un bon de commande précisant ces informations dans les plus brefs délais après signature d'acceptation de la présente offre.

Le Client accepte ainsi expressément que s'il envoie un bon de commande postérieurement à la date de la facturation émise par APAVE, il rend inopposable à APAVE toute contestation de la facture au motif que le numéro de bon de commande serait absent sur celle-ci et/ou que l'adresse d'expédition devrait être différente. Le Client accepte qu'aucun avoir ni refacturation ne sera fait dans ce cas par APAVE et la facture devra être mise en paiement par le Client à la date prévue.

Les sommes dues au titre du présent contrat sont payables, sauf dispositions contraires, sans escompte, à la date de paiement indiquée sur les factures, selon les conditions suivantes :

- Condition de paiement : Echéance à 35 jours .
- Mode de règlement : Virement.

Les règlements seront adressés :

→ Pour les avis de virement à « Avis.Virement@apave.com » selon coordonnées suivantes :

| DOMICILIATION                  | IBAN | RIB                     | SWIFT    |
|--------------------------------|------|-------------------------|----------|
| CENTRE D AFFAIRES<br>MARSEILLE | FR76 | 30003012690002603308818 | SOGEFRPP |

→ Pour les chèques, billets à ordre ou LCR à « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE - BP 3 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX » libellés à l'ordre de « APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE ».

## 8. ADRESSE DE FACTURATION ET DE PAIEMENT :

Sauf modification de votre part, les factures seront libellées à l'ordre de :

MAIRIE DE CORBAS HOTEL DE VILLE  
Monsieur Thierry BUTIN  
PLACE CHARLES JOCTEUR  
69960 CORBAS  
SIREN : 216902734

désigné en tant que payeur.

Elles seront transmises à cette même adresse.

Le (date)

Le client déclare expressément avoir lu, compris et accepté sans réserve les conditions générales et particulières de la présente offre ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles qui la constitue.

Pour le Maître de l'Ouvrage  
(Cachet et signature)

Le 08/10/2024

Pour le Coordonnateur  
CHACORNAC DAVID



apave  
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE  
4 rue des Drapeaux  
89450 SAINT CYR SUR MONT D'OR  
Tél. 04 72 32 52 52 / Fax 04 37 84 08 00  
mail : bpc.apave@apave.com